
Présentation d'un mémoire à la commission parlementaire

CONSULTATION GÉNÉRALE PORTANT SUR L'AYANT-PROJET DE LOI INTITULÉ

**LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE D'ADOPTION
ET D'AUTORITÉ PARENTALE**

Mémoire présenté par

CATHERINE WILHELMY & ALBERT PAINCHAUD

20 novembre 2009

PRÉSENTATION DES AUTEURS

COMME COUPLE, NOUS SOMMES PASSÉS À TRAVERS LE PROCESSUS COMPLET D'ADOPTION D'UN ENFANT SOUS LA PROTECTION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. DANS NOTRE CAS, IL S'EST AGI D'UN PARCOURS D'UNE DURÉE DE 3 ANS ET DEMIE.

ALBERT PAMCHAUD EST DÉTENTEUR D'UN DOCTORAT EN PHILOSOPHIE (OPTION ÉDUCATION) DE LA SORBONNE (RÉSULTANT DE 10 ANS DE RECHERCHES AUPRÈS D'ENFANTS AYANT DES PROBLÈMES SOCIO-AFFECTIFS), D'UNE MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION, IL EST L'AUTEUR D'UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE UNIVERSITAIRE PORTANT SUR LES ENFANTS SUPÉRIEUREMENT INTELLIGENTS QUE LE SYSTÈME SCOLAIRE ÉCHAPPE. (CES ENFANTS QUE L'ÉCOLE N'INTÉRESSE PLUS. FLEURUS 1972.) – PENDANT 27 ANS IL A ÉTÉ PARTIE PRENANTE DU RÉSEAU DE SANTÉ AU QUÉBEC ÉTANT TOUR À TOUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DES SOCIAUX DE L'ESTRIE (AUTREFOIS RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – RSSS), DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'HÔPITAL HÔTEL DIEU DE SHERBROOKE PUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'HÔPITAL LOUIS-HYPPOLITE-LAFONTAINE DE MONTRÉAL.

CATHERINE WILHELMY A POURSUIVI DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES EN COMMUNICATIONS ET Y ŒUVRE DEPUIS MAINTENANT 21 ANS. ELLE A ÉVOLUÉ PROFESSIONNELLEMENT DANS LES MILIEUX PUBLICITAIRES, CINÉMATOGRAPHIQUES, POLITIQUES, CULTURELS ET DEPUIS MAINTENANT QUATRE ANS DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ.

Résumé

Notre expérience et la littérature sur le sujet nous amènent à croire que le projet de loi dont il est question tient davantage compte des besoins de la famille biologique que de ceux des enfants. Pour gérer des cas d'exceptions où les liens biologiques pourraient être maintenus, on risque de condamner une majorité d'enfants à retourner à la case de départ et à se retrouver à nouveau dans le ressac des familles d'accueil. Nous sommes d'avis que le gouvernement s'apprête à créer un terreau idéal pour que les enfants soient perturbés, en situation de conflit de loyauté et qu'ils développent ou restent ancrés dans des problématiques d'attachement. De plus, l'esprit de cet avant-projet de loi propose un système où la famille adoptive n'est **aucunement considérée** tant sur le plan clinique qu'émotif alors que cette dernière représente le fondement où la société choisit de permettre à ses enfants blessés de reprendre racine. La pénurie de familles d'accueil au Québec ne risque que de s'aggraver. Les risques sont grands également de voir un phénomène d'hyper juridiciarisation du parcours pour les adoptants puisque la proportion des parents biologiques dont les enfants sont sous la protection de la jeunesse, sont largement admissible à l'aide juridique). Bref, de quoi réduire à néant l'enthousiasme et l'engagement de toute personne sensée.

Sommaire

1.	L'OUVERTURE	4
2.	L'EXPERIENCE TERRAIN	4
3.	L'IMPERMANENCE DES LIENS	5
4.	L'EMPREINTE ÉMOTIVE.....	5
5.	LES BIENFAITS POUR L'ENFANT; RIEN DE MOINS SÛR.	5
6.	LA CONSIDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL.....	7
7.	CONCLUSION.....	8
8.	RÉFÉRENCES	8

1. L'OUVERTURE

AU DÉBUT DE NOTRE DÉMARCHÉ, NOTRE OUVERTURE ÉTAIT GRANDE ET SINCÈRE À INCLURE LA GRAND-MÈRE DE NOTRE GARÇON DANS NOTRE FAMILLE. NOUS CONSIDÉRIONS QUE CETTE FEMME AVAIT TOUT FAIT POUR AIDER SON PETIT-FILS À OBTENIR UNE NOUVELLE CHANCE. LES CONTACTS TOUT À FAIT NORMAUX QUE NOTRE FILS AVAIT AVEC SA GRAND-MÈRE, SON INTENTION RÉELLE DE VOIR AU BIEN-ÊTRE DE SON PETIT-FILS NOUS PERMETTAIENT DE CROIRE QUE LE MAINTIEN DE CE LIEN ÉTAIT POSSIBLE. NOUS ÉTIONS PRÊTS ET OUVERTS À L'ADOPTER ELLE AUSSI.

AVEC LE TEMPS, NOUS AVONS ÉTÉ À MÊME DE CONSTATER QUE LES LIENS QUE NOUS SOUHAITIIONS MAINTENIR AVEC CETTE FEMME ÉTAIENT DAVANTAGE LIÉS À L'EMPATHIE QUE NOUS AVIONS ENVERS ELLE QU'À L'ÉGARD DU BESOIN DE NOTRE ENFANT. VOUS POURREZ CONSTATER QU'IL A VITE FAIT DE NOUS FAIRE COMPRENDRE CE QU'IL SOUHAITAIT.

2. L'EXPÉRIENCE TERRAIN

NOTRE FILS A ÉTÉ PLACÉ CHEZ NOUS ET TROIS SEMAINES PLUS TARD, IL A REVU SA MÈRE BIOLOGIQUE. CET ENFANT ALLAIT SI BIEN DEPUIS SON ARRIVÉE QUE NOUS CROYIONS QUE NOTRE TRAVAILLEUSE SOCIALE AVAIT EXAGÉRÉ LES PROBLÉMATIQUES DE CE JEUNE.

DÈS LA PREMIÈRE VISITE QUI LE REMIT EN CONTACT AVEC LA SOURCE DES MANQUES PROFONDS QU'IL AVAIT EU À VIVRE (SA MÈRE), NOUS AVONS RENCONTRÉ UN NOUVEAU PETIT GARÇON QUI S'EST MIS À AVOIR DES CAUCHEMARS TERRIBLES, DES COMPORTEMENTS AUSSI INATTENDUS QU'INQUIÉTANTS À L'ÉGARD DE LA NOURRIURE, À SON PROPRE ENDROIT. IL NOUS « ATTAQUAIT » (MORSURES, COUPS, TAPES) POUR ENSUITE RETOURNER LES MAUVAIS TRAITEMENTS CONTRE LUI-MÊME. LORS DE SA PREMIÈRE VISITE AVEC SA GRAND-MÈRE, NOUS ÉTIONS CONVAINCUS QUE SA RÉACTION SERAIT DIFFÉRENTE OR CE NE FUT PAS LE CAS, CE FUT MÊME PIRE AVEC LE TEMPS. APRÈS SA DERNIÈRE VISITE, ALORS QUE NOUS REVENIONS TRANQUILLEMENT À LA MAISON LUI DEMANDANT S'IL S'ÉTAIT BIEN AMUSÉ AVEC SA MAMIE, IL S'EST SOUDAINEMENT MIS À HURLER PUIS À SE MORDRE JUSQU'AU SANG.

3. L'IMPERMANENCE DES LIENS

Nous avons mis du temps à comprendre pourquoi des rapports positifs créaient un tel enfer chez notre enfant. Un travailleur social d'expérience de la clinique Les Loupiots de Sherbrooke, nous a expliqué les raisons d'une telle réaction. Lorsque de jeunes enfants vivent des situations difficiles l'instinct les pousse à séduire les adultes de passage pour tenter d'y trouver une réponse à leurs besoins massoquis. Quand ces adultes sont adéquats et positifs pour l'enfant, il aspire à la permanence de leur présence. Leurs allées et venues répétitives ne font que créer une situation de frustration et de colère chez l'enfant négligé.

4. L'EMPREINTE ÉMOTIVE

Voilà trois ans que notre enfant fait partie de notre famille. Nous l'avons accueilli alors qu'il avait tout juste deux ans. Pourtant, chaque année, pendant environ un mois entourant la période des fêtes ainsi qu'à son anniversaire de naissance, notre garçon se désorganise, régresse, semble perdu dans ses pensées. Là aussi ce n'est que plus tard que nous avons compris grâce aux conseils du Dr. Gloria Jellu (fondatrice de la clinique d'attachement de l'Hôpital Ste-Justine) le fait que les jeunes enfants enregistrent un tas de facteurs qui entourent une période de l'année où ils ont eu à vivre des expériences troublantes et celles-ci reviennent années après années, en s'estompant lentement au fur et à mesure que les liens d'attachement durables et solides se forment. Pour notre fils, la période de Noël en était une profondément troublante où la négligence de ses parents biologiques se faisait le plus sentir – alors que la période de son anniversaire constitue le moment où, en situation de crise, il fut sorti de son milieu biologique en urgence.

5. LES BIENFAITS POUR L'ENFANT; RIEN DE MOINS SÛR.

Deux amies ont adopté un garçon au Québec il y a 20 ans. Elles ont gardé un contact étroit avec la mère biologique. Récemment, le jeune a confronté ses deux mères et leur a fait comprendre qu'il ne comprenait pas qu'elles aient accepté de le laisser dans une situation pareille où il était constamment tiraillé entre la loyauté qu'il devait à sa famille biologique vs sa famille adoptive. Il aurait préféré que ses mères adoptives lui évitent ce conflit intérieur.

IL N'EXISTE PAS D'ÉTUDES, NI DE DONNÉES PROBANTES QUI DÉMONTRENT HORS DE TOUT DOUÛE, LE BIENFAIT POUR LES ENFANTS, DE MAINTENIR UN LIEN AVEC LEUR PARENTS D'ORIGINE. TELS QUE L'ONT INDIQUÉ LES AUTEURS D'UNE RECENSION SÉLECTIVE DES ÉCRITS SUR LE SUJET, « ...ON SAIT TRÈS PEU DE CHOSÛS ENCORE DE LA FAÇON DONT LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'OUVERTURE DE L'ADOPTION CONTRIBUENT AU BIEN-ÊTRE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ADOPTÉS, ALORS QU'IL S'AGIT LÀ D'UN ENJEU MAJEUR DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION ENTOURANT L'ADOPTION. »¹ S'ENGAGER SUR LE CHEMIN DE LA DOUBLE ALLÉGEANCE N'EST MÊME PAS UN RISQUE CALCULÉ, C'EST UNE SONDE QUE L'ON ENVOIE SUR LA LUNE AVEC L'ESPOIR QU'ELLE REVIENNE, TANT PIS SI ON LA PERD.

6. L'EXPÉRIENCE EN LIEN AVEC LES PROBLÉMATIQUES D'ATTACHEMENT

NOUS AVONS MIS UN AN À COMPRENDRE ET ADAPTER NOS MÉTHODES ÉDUCATIVES AFIN DE PARVENIR À OFFRIR À NOTRE ENFANT, L'ENCADREMENT DONT IL AVAIT BÛSOM. NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE DE DIFFÉRENTS OUVRAGES ET SUIVI DES FORMATIONS SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ATTACHEMENT. NOTRE APPRENTISSAGE A ÉTÉ RAPIDEMENT VALIDÉ DANS LE QUOTIDIEN AVEC NOTRE ENFANT.

PARTI LES ÉLÉMENTS-CLÉ DE LA COMBINAISON DE NOTRE EXPÉRIENCE TERRAIN ET DES NOTIONS APPRISÛS, NOUS RETENONS QU'UN LIEN D'ATTACHEMENT SOLIDE EST NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE À UN ENFANT DE RETROUVER UNE SITUATION QUI SE RAPPROCHE LE PLUS DE LA NORMALITÉ. BOWLBY EXPLIQUE CLAIEMENT DANS SON OUVRAGE SUR LES ASPECTS FONDAMENTAUX DE L'ATTACHEMENT CHEZ L'ENFANT, IL Y A LE DÉTACHEMENT D'AVEC SON PARENT D'ORIGINE «...[le détachement] DOIT ÊTRE ACCÛVÉ DE MANIÈRE QUE L'ENFANT PUISSE ACCEPTER LA CONSÉQUENCE DE LA PERTE ET SE TROUVER LIBRE DE TRANSFÉRER SES SENTIMENTS SUR UN PARENT SUBSTITUT (C'EST À DIRE DE FORMER UN NOUVEAU LIEN SÉLECTIF), LE DÉTACHEMENT ÉTANT CONSIDÉRÉ ICI COMME ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT NORMAL.

¹ Turcotte G. et Bélanger D. (2006) - Les impacts de l'adoption ouverte sur les membres du triangle adoptif – une recension sélective des écrits. (p.17)

7. LA CONSIDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL

FAMILLE D'ACCUEIL BANQUE MIXTE : TERME FLOU. TYPE D'AUBERGE POUR ENFANTS NÉGLIGÉS, GÉRÉ PAR DES PERSONNES QUI CHOISSENT DÉLIBÉRÉMENT D'AGIR COMME DES PARENTS À L'ENDROIT D'ENFANTS AU BAGAGE LOURD ET FACE AUXQUELS ILS N'ONT AUCUN DROIT. POUR COMPRENDRE CES ENFANTS, ILS N'AURONT QU'UN ACCÈS LIMITÉ À DES BRIBES D'INFORMATIONS. ILS NE SERONT PAS CONSULTÉS CONCERNANT LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS PLACÉS CHEZ EUX ET NE FERONT AUCUNEMENT PARTIE « L'ÉQUIPE » QUI VEILLE SUR L'ENFANT. MALGRÉ LEUR VOLONTÉ D'ADOPTION, ILS SERONT TOUJOURS RELÉGUÉS AU SECOND RANG, COMME DES PERSONNES QUI AIMENT LE RISQUE.

Le projet de loi proposé perpétue ce manque flagrant de considération à l'égard des parents d'accueil. Le projet de loi sous-entend qu'il n'y a rien de mieux que la famille biologique envers et contre tout. Qu'en est-il de l'inconfort ainsi créé pour les personnes qui se donnent à l'enfant. Qu'en est-il de l'illusion ainsi créée pour l'enfant. Dans une conférence, la psychologue du Centre jeunesse de Montréal, Mme Louisianne Gauthier affirme « chaque fois qu'une fleur d'espoir est entrevue soit par le fait d'un tiers qui est le nouveau conjoint, un thérapeute annoncé, l'apparition d'un membre de la famille élargie ou encore le fait d'une tierce considération comme un déménagement, etc. (...) est terriblement nuisible à la capacité d'attachement. L'aller-retour n'est pas qu'un déménagement, c'est souvent un arrachement qui sabote l'espoir d'attachement. » Le même concept est développé par Marc Paquin dans son livre *Me feriez-vous une place*. « Il est rare que l'enfant renonce au rêve idéal que, peut-être, un jour, sa mère et son père l'aimeront. Qu'il va devenir cet enfant qui compte et qui parle de leurs plans. Souvent, il suffit de quelques mots du genre : « Je vais te reprendre un jour », « quand tu vas revenir, je vais t'acheter ceci ou cela », pour que le feu de l'espoir se rallume. La plupart du temps, cela est illusoire. L'enfant revient dans sa famille d'accueil gonflé de projets irréalistes qu'il entretient jusqu'à ce que le ballon creve douloureusement. »

Aucune étude n'a évalué ce qui suit mais nous pouvons témoigner du tourment insoutenable de l'ambiguïté de la condition de famille d'accueil. Avoir constamment peur de perdre de son enfant ne crée assurément pas de conditions gagnantes pour les enfants.

8. CONCLUSION

DANS BEAUCOUP DE CAS, LE RISQUE EST PLUS GRAND DE MULTIPLIER LES TENTATIVES DÉSESÉRÉES POUR MAINTENIR UN ENFANT AVEC SON ENTOURAGE BIOLOGIQUE QUE DE LUI DONNER UNE NOUVELLE CHANCE DANS UN MILIEU AIMANT ET AIMANT. LE PROJET DES DEUX ALLÉGEANCES NE FAVORISE PAS DE PORT D'ATTACHE ET NE FAIT QUE PERPÉTUER LES CONFLITS INTERNES CHEZ L'ENFANT.

9. RÉFÉRENCES

BURCOTTE, G. et BÉLANGER, D. *Les impacts de l'adoption ouverte sur les membres du triangle adoptif – une recension sélective des écrits.* Montréal, 2006. 21 p. (réf. p.17)

PAQUIN, M. *Me feriez-vous une place? Les enfants en famille d'accueil : mieux les comprendre pour mieux les accueillir.* Montréal : Les éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2003. 90 p. (réf. p.52)

Présentation d'un mémoire à la commission parlementaire

Consultation générale portant sur l'avant-projet de loi intitulé

Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et
d'autorité parentale

Mémoire présenté par

Catherine Wilhelmy & Albert Paincha

ud

20 novembre 2009

Addendum – 20 janvier 2010

Recommandations

Recommandations

Gestion des cas d'exception

Il est avancé que les cas de maintien des liens avec la situation d'origine sont exception ; dans la situation où il existe une volonté réciproque de maintenir un lien, **nous vous recommandons** de privilégier le placement à majorité et de laisser aux juges le soin de gérer les exceptions, évitant ainsi d'édicter des règles universelles pour statuer sur les exceptions.

Évaluation

Actuellement c'est à travers les comportements et les émotions de l'enfant qu'on évalue si la famille biologique a elle-même évolué et sera prête éventuellement à reprendre l'exercice de ses devoirs parentaux. On crée une preuve par l'absurde en soumettant régulièrement l'enfant à ses blessures les plus profondes ; histoire de voir si la famille biologique peut conserver son droit inaliénable d'être parent.

Nous vous recommandons, de développer des outils rigoureux, qui permettront véritablement de mesurer et évaluer ce qui doit être fait **DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT** et où celui-ci ne sera pas le seul outil d'évaluation. Actuellement tout le système est centré sur le droit inaliénable d'être parent et ce, trop souvent au détriment des enfants.

Ressources

Les ressources sont déjà limitées pour les besoins actuels ; l'appareil juridique qui entoure l'enfant est de plus fort impressionnant et ceux qui vivent de la fragilité de l'enfant ne sont pas là pour faciliter les délais. **MALHEUREUSEMENT.** ;

Nous vous recommandons d'encadrer davantage tout le processus juridique de façon à le réduire et d'allouer davantage de ressources et de formation pour les familles d'accueil. Comment se fait-il que l'adoption internationale exige une batterie de tests et de formations alors qu'ici on nous dit simplement « vous êtes déjà de bons parents, vous avez de l'expérience, vous allez voir, ça va bien se passer. » Or, il n'y a rien de plus faux. Accueillir un enfant blessé, c'est réapprendre à être parent d'une façon complètement différente, qui va bien souvent, à l'envers de l'instinct. Nous en savons quelque chose, nous sommes déjà parents de trois enfants biologiques et grands parents de quatre petits garçons entre 2 et 8 ans.

Promotion de l'adoption

Beaucoup d'enfants de quatre ans et plus ne trouvent plus de familles d'accueil parce que leur situation s'est fragilisée avec le temps ou parce qu'il devient plus attrayant pour les familles de se tourner vers l'adoption internationale pour adopter un poupon sans s'encombrer de la famille biologique. Adopter un jeune de la DPJ est souvent vu comme un geste déraisonnable et risqué ; un processus démesurément compliqué, long et extrêmement difficile à vivre. Nous ne pouvons malheureusement que confirmer la chose. Toutefois, l'adoption internationale n'est pas non plus une panacée dépourvue de toute embûche, et **MALGRÉ** l'imperfection du système québécois, il demeure qu'adopter un enfant de chez nous, c'est un peu, parvenir à changer le cours des choses, c'est une forme de grand bonheur qui amène un tout autre sens au mot **PARENT**. Il y a de belles et grandes choses à faire pour les enfants de chez nous. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Nous vous recommandons d'améliorer le système en place et d'y prévoir une place pour les familles d'accueil plutôt que de créer de nouvelles embûches aux parents qui souhaitent encore s'investir au Québec pour accueillir les enfants blessés qui se trouve dans notre cour.

Nous vous recommandons finalement que l'ensemble des instances d'adoption au Québec s'arriment afin de promouvoir et privilégier l'adoption des jeunes de chez-nous plutôt que de paver la voie à l'adoption étrangère comme c'est le cas actuellement.